CONDITIONS GENERALES
Sessions "J’ose la marche active" 2024

organisées par l’ASBL Promusport.

En vous inscrivant au programme "J'ose la marche active ", vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales décrites ci-dessous.

INSCRIPTIONS

Chaque inscription se fait uniquement par écrit, via le formulaire en ligne sur la page : mc.be/marche-active

Suite à votre inscription (dans les 2 à 4 jours ouvrables), un e-mail de confirmation reprenant les informations pratiques et les coordonnées de paiement vous sera envoyé.

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive, sauf notification par e-mail (promusport@mc.be), avant le démarrage de la session ou au plus tard avant d'avoir entamé la deuxième séance !

Afin de pouvoir suivre idéalement l'évolution du programme, il est possible d'intégrer un groupe jusqu'à la 2ème semaine après le début des sessions. Ensuite, les inscriptions seront clôturées.

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Nous limitons le nombre de participants afin que la session se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Les participants doivent avoir 12 ans accomplis pour pouvoir s'inscrire et participer à une session « J'ose la marche active ! ». Pour des raisons de sécurité, les animaux de compagnie ne sont pas admis pendant les séances collectives. Les séances se déroulent sans bâton de marche.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas inscrire un participant non en règle de frais d'inscription d'une session précédente.

DESISTEMENT

Tout désistement est à notifier par e-mail (promusport@mc.be) le plus tôt possible pour permettre de libérer la place réservée.

Toute session entamée est due.

Il est possible d'annuler son inscription avant la deuxième séance au plus tard ! Le participant peut demander de se désinscrire uniquement s'il en informe personnellement par e-mail le service organisateur : promusport@mc.be

PARTICIPATION AUX FRAIS

Le montant de la participation s'élève à 40 €. Une réduction de 50% est appliquée aux membres de la Mutualité chrétienne (avantage destiné aux membres MC en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire).

Le paiement est à effectuer dans les 8 jours suivant la réception de l'e-mail de confirmation.

ATTESTATION DE FREQUENTATION

Une attestation de fréquentation et de paiement vous sera envoyée par e-mail dès la fin du programme « J'ose la marche active ». Ce document vous permettra de bénéficier de « l'avantage sport » proposé par votre mutuelle.

ANNULATION D'UNE SESSION

Promusport se réserve le droit d'annuler avant son commencement une session « J'ose la marche active », si un remplissage de minimum 10 participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure. Dans ce cas, le remboursement de l'inscription sera effectué dans les 8 jours suivant l'avis d'annulation.

ASSURANCES

Le participant en ordre d'inscription est couvert par une assurance souscrite par l'ASBL Promusport auprès de la compagnie "Les AP". Cette assurance prend en charge les éventuels dommages corporels consécutifs à un accident survenu durant une séance encadrée.

L'introduction d'un dossier se fait dans les 48h suivant l'accident, par e-mail (promusport@mc.be) via le document "Déclaration d'accident" complété, signé et accompagné du certificat médical. En cas de besoin, ce document peut vous être remis par votre animateur.

GDPR ET DROIT A L'IMAGE

Les données à caractère personnel sont stockées et utilisées uniquement dans le cadre de votre inscription au programme "J'ose la marche active".

La loi sur la protection de la vie privée vous donne le droit d'accès et de rectification à ces données.

Outre le GDPR, nous respectons également la loi sur le droit à l'image (art. XI.174 du code de droit économique).

CONTACTS

Pour toutes questions d'ordre administratif : promusport@mc.be

Pour les questions pratiques, se référer au site : https://www.mc.be/fr/services-projets/marche-active